

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7689
18 janvier 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 16 JANVIER 1967, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA GRECE

J'ai l'honneur de me référer aux deux lettres que le représentant permanent de la Turquie vous a adressées le 7 décembre 1966 au sujet de prétendues violations, les 17 septembre et 22 novembre 1966, de l'espace aérien turc par des appareils grecs. Ces lettres ont été distribuées comme documents du Conseil de sécurité sous les cotes S/7616 et S/7617.

Sur instructions de mon gouvernement, je tiens à porter à votre connaissance que les enquêtes approfondies qui ont été effectuées à la suite des assertions turques susmentionnées ont révélé qu'aucun appareil grec n'avait violé l'espace aérien turc aux dates mentionnées dans les lettres du représentant permanent de la Turquie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'ambassadeur

Représentant permanent de la Grèce
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Alexis S. LIATIS